

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LES TAUX OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ CANCOM

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, en juillet 1983, une société de télédistribution de la Saskatchewan, la *Battlefords Community Cablevision*, a écrit deux lettres au CRTC relativement à une contradiction apparente dans les taux offerts par Cancom. Je pose ma question au ministre des Communications. Le CRTC a-t-il fait une enquête à ce moment-là? Si oui, en quoi consistait-elle?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je prends la question comme préavis. Je vérifierai auprès du ministère des Communications et du CRTC, et je vous communiquerai la réponse.

* * *

[Traduction]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Avant d'entrer en fonction, le premier ministre s'était engagé à réparer le préjudice subi par les Canadiens d'origine japonaise, notamment en les indemnisant. Pourtant, le ministre vient de nouveau de remettre en question la promesse écrite du 15 décembre 1984 de négocier un règlement avec l'association nationale. Étant donné que tout règlement ne vaut que ce que valent les négociations, des négociations qui n'ont jamais eu lieu, pourquoi le ministre va-t-il à l'encontre de l'intention de son propre chef et de l'engagement pris par son prédécesseur en 1984? Faut-il en conclure que tous deux étaient dans l'erreur?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, comme cela arrive souvent, le député est un jour en retard puisque j'ai répondu hier à une question semblable posée par un député néo-démocrate. Je répète, pour la gouverne du député, que tout engagement pris par notre parti et par le premier ministre sera tenu, ce qui est beaucoup plus qu'on ne pourrait en dire des libéraux.

M. Marchi: Monsieur le Président, la question est importante, je ne relèverai donc pas l'attaque malveillante du ministre. Je dirai simplement qu'il a agi d'une façon honteuse et irresponsable puisque son gouvernement s'était engagé . . .

Questions orales

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE SE RETIRE DU DOSSIER SUR LA RÉPARATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, puisque le ministre est incapable de respecter l'engagement de son prédécesseur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Silence, je vous prie. Le député ne pose pas sa question et il voit où nous mène son préambule. Pourrait-il s'exécuter maintenant?

M. Marchi: Le ministre aurait-il l'obligeance de se retirer du dossier sur la réparation du préjudice subi par la communauté canado-japonaise puisqu'il n'a ni la sensibilité nécessaire pour s'en acquitter ni la confiance de cette communauté et puisqu'il ne peut pas non plus respecter l'engagement du premier ministre et de son prédécesseur?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je n'ai pas de leçon à recevoir en matière de sensibilité de la part d'un député qui se sert de ce dossier pour pavoiser, ce qu'il fait aujourd'hui comme d'habitude d'ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Le député sait fort bien que j'ai entrepris une vaste série de discussions avec tous les intéressés . . .

M. Marchi: Vous avez une espadrille dans la bouche.

M. Jelinek: Allez-vous écouter à la fin ou allez-vous continuer de grogner comme d'habitude?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Silence, je vous prie. Silence.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES ÉQUIPAGES DE NAVIRES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait que cette semaine, plus d'un millier d'employés du gouvernement travaillant sur les navires de quatre ministères fédéraux dans tous les coins du Canada ont dû abandonner le travail parce que le gouvernement a refusé de négocier de bonne foi ou de reconnaître que les travailleurs de différentes régions du pays qui effectuent le même travail devraient être rémunérés aux mêmes taux. Est-ce que le ministre a l'intention de demander à ses agents d'accepter le rapport de conciliation majoritaire qui répare en partie cette grave injustice?